

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

STILGAR GLOBAL DATA

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GLOBAL DATA

FR001401ASY9 – Part EB

OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE

STILGAR ASSET MANAGEMENT

<http://www.stilgar-am.com> ou appeler au 01 84 80 77 67 pour de plus amples informations

L'AMF est chargée du contrôle de STILGAR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'information clés. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

STILGAR ASSET MANAGEMENT est une société de gestion de portefeuille agréée en France en date du 24/08/2026 sous le numéro GP-20260015 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 08/10/2026.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

OPCVM sous forme de fonds commun de placement (FCP)

DUREE

Il a été agréé le 15/09/2026 et crée le 08/10/2026 pour une durée de 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou fusion prévue par son règlement.

OBJECTIFS

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à l'indice, le **MSCI World Net Return, en EUR dividendes réinvestis**, sur un horizon d'investissement de temps de 5 ans à travers une sélection de titres en lien avec la thématique de l'intelligence artificielle et de la donnée.

La politique de gestion vise à sélectionner des titres dont le potentiel de revalorisation et la capacité bénéficiaire sont estimés les plus attractifs selon l'analyse de la Société de Gestion. Pour parvenir à son objectif de gestion, le gérant expose le portefeuille au marché des actions internationales entre 75% et 100% de l'actif net et au marché des obligations internationales entre 0% et 25% de l'actif par la sélection des valeurs mobilières en direct et via OPC.

Stratégie actions : Le processus d'investissement se définit comme discrétionnaire et opportuniste, principalement dérivé d'une logique « bottom-up » centrée sur l'analyse et la sélection de titres dans le domaine des nouvelles technologies ou de secteurs traditionnels au sein desquelles l'IA/la donnée vient transformer et améliorer le modèle d'activité existant.

L'allocation géographique et sectorielle sera optimisée en vue d'offrir le meilleur couple rendement/Risque/diversification en fonction des opportunités identifiées par la gestion au niveau des titres vifs.

Produits de taux : Le fonds s'exposera entre 0% et 25% maximum de l'actif net, de façon directe ou indirecte via des fonds, en titres de créances émis par des émetteurs publics ou privés, uniquement de notation Investment grade ou de fonds monétaires.

Le fonds ayant vocation à offrir structurellement une exposition actions à ses porteurs, cette poche a vocation à être utilisée le temps de réaliser les investissements, ou pour faire face temporairement à des conditions de marchés exceptionnelles.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- **De 75% à 100% sur les marchés actions** de sociétés de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques, dont :
 - **De 0% à 50% aux marchés des actions de petite et moyenne capitalisation** (capitalisation boursière supérieure à 150 millions d'euros et inférieure à 5 milliards d'euros) ;
 - **De 0% à 50% aux actions de pays émergents**, avec en particulier **une limite fixée à 25%** concernant les actions A chinoises via le Hong Kong stock connect ;
 - **De 0% à 20%** le FCP pourra détenir **des ADR** (American Depositary Receipts), **GDRs** (Global Depositary Receipts) et **des titres sans droits de vote**.
- **De 0% à 25% en instruments de taux** émis par des émetteurs publics ou privés, de toutes zones géographiques, mais **uniquement de notation Investment grade** selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

Il est précisé explicitement que les obligations peuvent provenir de pays émergents, cependant l'exposition totale (**actions et obligations cumulées**) aux pays émergents ne dépassera pas 50% de l'actif net.

- **De 0% à 100% au risque de change** sur les devises hors euro.
- Le FCP peut investir dans la limite de 10% dans d'autres OPC.

Le FCP peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et d'exposition des risques d'action, de taux et de change et crédit ;
- ADR, GDR, Bons et Droits de souscriptions, Titres de créances et obligations de type callable ou puttable ;
- dépôts, emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Conditions de souscriptions/rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 11 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1 sur les cours de clôture en J.

La valeur liquidative est calculée sur les cours de clôture chaque jour ouvré, à l'exception des jours de fermeture de Bourse (calendrier Euronext SA).

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Informations complémentaires : De plus amples informations sur l'OPCVM, le prospectus, le règlement et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et peuvent être obtenus gratuitement auprès de celle-ci.

La valeur liquidative est disponible sur www.stilgar-am.com ou auprès de la société de gestion.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Les parts EB s'adressent à tous souscripteurs.

L'OPCVM s'adresse à des investisseurs en mesure d'appréhender le risque actions et pouvant conserver leur placement sur la durée de placement recommandée. Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital. Les parts de cet OPCVM n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion de l'OPCVM).

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014, et tant que celles-ci resteront en vigueur, la souscription des parts/ actions de ce fonds est interdites à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou

tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre

Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque ; il présentera également les risques potentiels.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cet OPCVM pour une durée supérieure à 5 ans.

Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'expiration de ce délai, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est « une classe de risque moyenne ». Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau « moyen » et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est « possible » que la valeur liquidative de ce produit en soit affectée.

Risques non compris dans l'indicateur synthétique de risque : Les risques suivants peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
- Risque de liquidité : l'OPCVM peut investir dans des titres mid-caps. Les mid-caps ont un volume de titres cotés en bourse réduit qui peuvent présenter une plus faible liquidité selon certaines circonstances.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Cet OPCVM ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance médiane de ce produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Montants en EUR : arrondis à 10€ près

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	4 120 EUR -58,78%	3 930 EUR -17,05%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 120 EUR -18,79%	11 460 EUR 2,77%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 880 EUR 8,84%	17 370 EUR 11,68%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	15 910 EUR 59,09%	23 070 EUR 18,20%

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre février 2025 et août 2026.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2024.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2020 et mars 2025.

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du fonds et d'un indicateur de référence ou indicateur de substitution approprié.

QUE SE PASSE-T-IL SI STILGAR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de Stilgar Asset Management. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend cet OPCVM ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- **10 000 EUR sont investis.**

Coûts au fil du temps	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	66 EUR	581 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	0,7%	0,7% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,42% avant déduction des coûts et de 11,68% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

Composition des coûts		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.50% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	50 EUR
Coûts de transaction	0.16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	16 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20 % TTC de la performance positive au-delà de l'indice de référence MSCI World Net Return, en EUR dividendes réinvestis. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que, pour certaines catégories de Parts, certains des coûts sont dégressifs dans le temps, tels les coûts de sortie. Cette dégressivité est déterminée par référence à l'année civile du rachat et non à la durée individuelle de détention des parts. Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : Supérieure à 5 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour cet OPCVM, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement de l'OPCVM.

Compte tenu de ses caractéristiques et de la nature de ses actifs sous-jacents, ce produit est conçu pour des investissements à long terme ; vous devez être prêt à rester investi plus de 5 ans. Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalités/frais.

Le fonds dispose des mécanismes de plafonnement des rachats « gates » et du swing pricing comme outils de gestion de la liquidité.

La société de gestion peut appliquer un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates) dont les modalités sont précisées dans le prospectus de l'OPC et à l'article 3 du règlement.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

STILGAR ASSET MANAGEMENT informe sa clientèle qu'elle a une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au service juridique de STILGAR ASSET MANAGEMENT au 64 rue Catherine de La Rochefoucauld, 75009 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.stilgar-am.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société www.stilgar-am.com. Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

STILGAR ASSET MANAGEMENT - 64 rue Catherine de La Rochefoucauld, 75009 Paris

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance passés qui sont publiés mensuellement sur notre site internet à l'adresse www.stilgar-am.com.

La responsabilité de STILGAR ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le fonds relève de l'article 8 Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »).